

Interpellation Lena Lio – Combien de Vaudois travaillent en France en vertu de l’Accord sur la libre circulation des personnes ? (16_INT_609)

Texte déposé

Le Conseil du Léman a récemment rendu public un rapport commandé au Laboratoire d’économie appliquée de l’Université de Genève (UNIGE) intitulé : « La contribution des actifs transfrontaliers à l’économie de l’Espace lémanique ». Ce rapport démontre l’impact des travailleurs frontaliers de l’Ain et de la Haute-Savoie dans les trois cantons suisses bordant le Léman. Malheureusement, il ne fait nullement mention de l’impact des travailleurs frontaliers vaudois dans les départements français concernés, si tant est que des travailleurs frontaliers suisses se rendent en France pour travailler.

L’interpellant prie donc le Conseil d’Etat de répondre aux questions suivantes :

- Combien de Vaudois traversent la frontière pour se rendre à leur travail en France ?
- Quel est l’impact des travailleurs frontaliers vaudois sur le produit intérieur brut (PIB) de l’Espace lémanique ?
- Quelle est l’évolution du nombre de frontaliers vaudois depuis l’entrée en vigueur de l’accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) ?
- Respectivement, quel impact a eu le vote positif des Suisses à l’initiative populaire « Contre l’immigration de masse » sur l’embauche de frontaliers vaudois en France ?

Souhaite développer.

(Signé) Lena Lio